

M.B.A. 16/03/90

MINISTRE DE LA JUSTICE CHARGE
DES REFORMES ADMINISTRATIVES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL A LA
JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES AD-
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET n° 90-725 du 13 Novembre 1990

portant nomination dans la Magistrature
Congolaise de Mademoiselle NZIKOU Sabine,
Auditrice de Justice.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VISAS :

Vu la constitution du 8 Juillet 1979
Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relative au statut de la Magis-
trature ;
Vu la loi 53/83 du 21 Avril 1983 portant réorganisation de la
Justice en République Populaire du Congo ;
Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi
42/61 du 20 Juin 1961 susvisé ;
Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les
dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant
application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la
Magistrature ;

D.G.B.

Vu le décret 62,130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
ration des fonctionnaires ;

Vu le décret 89/631 du 7 Août 1989 portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le décret 90/513 du 1^{er} septembre 1990 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret 90/514 du 1^{er} septembre 1990 portant
organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret 82,247 du 19 Mars 1982 portant attributions et
réorganisation du Ministère de la Justice ;

D.C.F.

Vu le décret 87/789 du 30 Décembre 1987 portant nomination des
Auditeurs de Justice ;

Vu l'attestation n° 0112/NTSSJ-SGJ_DSAP-SP du 18 Avril 1989
portant nomination des auditeurs de Justice dans la Magistrature
Congolaise.

Vu le dossier de l'intéressée ;

Vu le décret n° 90/420 du 30 juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situa-
tions administratives et des titularisations ;

DECRETE

X

Article 1er : Mademoiselle NZIKOU Sabine, Auditrice de Justice, de nationalité Congolaise, née le 3 Septembre 1958 à Pointe-Noire, licenciée en Droit et diplômée de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de Brazzaville est nommée dans la Magistrature Congolaise en qualité de Magistrat de 2e grade, 2e groupe, 1er échelon de la hiérarchie de l'ordre judiciaire indice 830.

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret 90/420 du 30 juin 1990 la présente nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter du 16 Août 1989 date de prise de service de l'intéressée à l'issue de sa formation sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail,
Président de la République
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 13 Novembre 1990

Le Premier Ministre

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Alphonse PCATY SOUCHETAT.

Le Ministre des Finances et du Budget

Le Ministre de la Justice
Chargé des Réformes Administratives

Edouard GAKOSSO.

Alphonse NZOUNGOU.

Ampliations :

PR.....	1
PM.....	1
MLRA.....	2
SGJ, DSAF.....	3
SGJ, BAD.....	2
Cour Suprême.....	2
D.G.B.....	2
D.C.P.....	2
SGG, BC.....	2
J.C.R.F.C.....	1
Dossier.....	3
Intéressés.....	1